

PROVINCE DE QUÉBEC

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-296-2**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 18 septembre 2023 le *Règlement numéro VM-296-2 modifiant le Règlement général VM-296 établissant la tarification de l'aéroport de Matane.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce 19^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
avocate